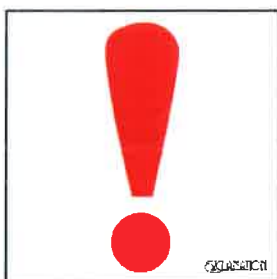




Tannay, le 20 juillet 2016/cg/45.04

Commune de Tannay  
Affaire traitée par : Nathan Finkelstein, Municipal  
(☎ 079 200 29 22)

## MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE DECHETERIE INTERCOMMUNALE



### DIRECTIVES POUR LE RAMASSAGE A DOMICILE DES DECHETS VALORISABLES POUR LES PERSONNES DANS L'INCAPACITÉ D'AMENER LEURS DECHETS A LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE

1. Une demande **écrite** doit être faite à la Municipalité
2. La Municipalité transmet par écrit de sa décision (accord ou refus)
3. En cas d'accord, les conditions sont les suivantes :
  - Sont acceptés : tous déchets valorisables, **sauf** les encombrants, les branchages et le gazon
  - Les déchets doivent être triés par catégories (PET, papier, carton, plastique, alu, etc.) et placés dans des sacs transparents
  - Les sacs doivent être déposés au bord de la route, avant 07 heures le mardi matin.

---

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55    ◆ Fax 022 960 95 59    ◆ E-mail: [greffe@tannay.ch](mailto:greffe@tannay.ch)    ◆ [www.tannay.ch](http://www.tannay.ch)  
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08 h 00 à 12 h 00